

DEC133167DR11

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Karine ARGENTO, Adjointe au Délégué régional de la circonscription Alpes, à effet de signer au nom du Délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Sylvie TRUCHON, Responsable par intérim du Service des Ressources Humaines.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, et de Madame Sylvie TRUCHON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Evelyne FIGURA, Adjointe au budget au Service Financier et Comptable.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, de Madame Sylvie TRUCHON et de Madame Evelyne FIGURA délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Benoit SAGE, Responsable du Service Technique et Logistique.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 novembre 2013

Le Délégué régional

Jérôme VITRE